

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4850**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industrie agroalimentaire, alimentation spécialité Produits alimentaires de terroir : innovation et valorisation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Clermont-Ferrand I, Président de l'université de Clermont-Ferrand I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts, 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Ce professionnel exerce les activités suivantes : - Manager une équipe de techniciens et d'ouvriers
- Conduire et gérer un projet d'innovation ou de développement dans le domaine des produits alimentaires de terroir sur le plan technologique c'est-à-dire en maîtrisant les composantes produits, procédés de fabrication, emballage, paramètres de fabrications... tout en intégrant la gestion des risques, les démarches qualité et la gestion de l'ensemble
 - Gérer des dossiers d'aide au développement et à la diversification
 - Encadrer ou participer à une démarche d'innovation ou de valorisation de produits alimentaires de terroir dans une exploitation agricole ou dans une entreprise de transformation
 - Concevoir les cahiers de charges inhérent à la mise au point ou au développement de produits alimentaires de terroir
 - Prendre en compte l'environnement normalisé dans leur démarche pour répondre aux attentes des clients (normes ISO 9000 : 2000, normes ISO 14000, « International Food Standard »...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Industrie agroalimentaire, PME/PMI de l'agroalimentaire, organismes professionnels agricoles, exploitants agricoles, communautés de commune, groupement d'agriculteurs.

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Technicien et cadre d'entreprises agro-alimentaires ayant des projets en matière de développement et de valorisation des produits de leur terroir.
- Technicien chargé de projet pour des groupements d'agriculteurs dans une démarche de développement d'ateliers de transformation communs ;
- Chargé d'études, conseiller ou animateur au sein d'organismes professionnels agricoles (chambres consulaires, communauté de commune, associations de producteurs, coopératives, syndicats professionnels....) ;
- Exploitant ou futur exploitant agricole ayant un projet de transformation à la ferme de produit de terroir.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 : Remise à niveau

UE2 : Recherche et traitement des informations, maîtrise de la communication, outil informatique (bureautique, commerce par internet)

UE3 : Connaissances des spécificités géographiques et culturelles, économiques du territoire Massif Central

UE4 : Conduite et gestion de projet innovant dans une PME

UE5 : Développement d'un produit alimentaire de terroir et maîtrise de sa qualité

UE6 : Projet tutoré

UE7 : Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://iutweb.u-clermont.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**